



## **Groupe de travail du 24 avril 2018** **Vérification barèmes et priorités -** **Mouvement 2018**

Ce matin s'est tenu le groupe de travail préalable à la phase principale du mouvement. Le serveur étant fermé, il s'agit de « corriger » les barèmes et les priorités octroyées aux collègues avant de « faire tourner » le mouvement...

En effet, nous parlons bien de « corrections » : Mme Forner, secrétaire des services DRH, saisit chaque priorité manuellement, pour chaque ligne de vœu.... Cette année, vous êtes tout de même 271 collègues à participer au mouvement, dont 174 ayant formulé 30 vœux chacun !

**Fidèle à ses méthodes de travail, vos élus SNUipp-FSU en CAPD ont vérifié les vœux, les barèmes et les priorités de tous les collègues ayant participé au mouvement... Condition sine qua non à un mouvement juste, transparent et équitable.**

Tous les syndiqués et ceux qui nous avaient contactés pendant le mouvement ont été contactés pour vérifier leur barème en amont. Nous avons fait corriger toutes les erreurs que nous avons trouvées :

- Enfants de moins de 20 ans, ou à naître non comptabilisés,
- Erreur dans l'addition du barème
- Vœu zone non neutralisé
- Priorités omises, erronées ou données sans raison valable
- Bonification « sortie QPV/REP » oubliée,...

Nouveauté cette année : tous les participants au mouvement vont recevoir un second accusé de réception où seront mentionnés leur barème, les priorités qui leur sont accordées... Si une erreur persiste, il faudra intervenir au niveau des services DRH de la DSDEN 90, et nous en informer afin que nous puissions vérifier que les corrections nécessaires aient été faites.

### **Questions / Débats portés par vos élus SNUipp-FSU**

#### **Comptabilisation des services auxiliaires (« de la vie d'avant »)**

Au printemps dernier la DRH nous annonçait la nécessité de se mettre en conformité avec les textes concernant la prise en compte des services de la « vie d'avant » dans nos AGS. En effet, au moment de la titularisation, des collègues ont justifié de services faits en tant que MI/SE, AVS, EVS, EAP, contractuel... Ces temps de service ont permis un reclassement (promotion) pour beaucoup d'entre eux, mais fut aussi comptabilisé dans leur AGS avec la mention « en attente de rachat pour pension ». Depuis le 1/01/15, il n'est plus possible de racheter ces années pour le calcul de la pension. Les dossiers individuels de chaque collègue ont donc été mis à jour, et tous ceux n'ayant pas racheté leurs trimestres, se sont vu diminuer leur AGS en automne 2017...

Nous avons contacté le service des pensions du rectorat. Certes, ces vies d'avant ne peuvent être comptabilisées pour le calcul des pensions que si elles ont été rachetées. Mais le calcul de l'AGS est départemental et pourrait comptabiliser ce temps de service, même s'il n'a pas été racheté : pour reconnaissance de service rendu à l'éducation Nationale, dans des conditions parfois difficiles avec des salaires très faibles...

Ce n'est pas le choix de notre DASEN qui ne souhaite prendre en compte que le temps de service en tant qu'enseignant titulaire dans le calcul de l'AGS.

### **Bonification QPV/REP/REP+**

Pour la carte scolaire, certaines écoles ont été assimilées QPV. Le SNUipp-FSU a demandé à ce que ces écoles soient aussi assimilées QPV dans le cadre du mouvement et que les collègues puissent bénéficier des priorités et bonifications en découlant... Cela sera étudié pour le mouvement 2019 puisque que la circulaire pour le mouvement 2018 ne peut être modifiée en cours de mouvement.

### **Entretien pour postuler sur un poste en REP/REP+**

Mis en place pour les REP+ l'an passé, ils ont été étendus aux collègues postulants sur des postes en REP cette année. L'idée est d'établir une liste de collègues « compétents pour les REP/REP+ » valable 3 ans à l'image de la liste d'aptitude direction.

Le nombre de collègue ayant postulé sur des postes REP/REP+ étant très important, seuls les collègues ayant un barème suffisant pour obtenir ces postes ont été reçus par une commission composée d'un IEN, un directeur(trice) de REP/REP+ et un CPC, soit 23 collègues.

Nous avons soulevé deux difficultés :

→La nécessité de faire passer les entretiens à tous les collègues souhaitant être inscrits sur cette liste, et bien en amont de l'ouverture du serveur, pour que les avis donnés par la commission soient indépendants des barèmes et des vœux formulés par les collègues. Cela éviterait aussi que les collègues ayant obtenu un avis négatif se voient neutraliser 5, 6 ou 7 lignes de vœux sur les 30 possibles... Ils n'auraient peut-être pas formulé ou classé leurs vœux de la même manière en sachant qu'ils ne pouvaient pas les obtenir.

→Dans un souci d'équité, tous les candidats ont été « jugés » exclusivement en fonction du déroulé et du contenu de l'entretien. Nous nous sommes cependant étonnés de constater que des collègues occupant des postes provisoires, complétant des collègues en REP/REP+ depuis plusieurs années, ont obtenu un avis défavorable... Sont-ils incompetents sur leur poste actuel ? Ne savent-ils pas « vendre » leur compétence dans le cadre d'un entretien ?

Qu'en est-il des collègues TR qui occupent un poste en REP/REP+ à l'année ? Qu'en est-il des collègues qui seront affectés à la phase d'ajustement sur des compléments REP/REP+ ?

Le SNUipp-FSU était contre la distinction des postes REP/REP+ en tant que postes à « exigences particulières » : le référentiel pouvant être appliqué à toutes les écoles (travail en équipe, climat scolaire, relation aux parents...). Au regard des résultats des commissions, nous avons demandé que les avis soient revus : des collègues affectés depuis plusieurs années à titre provisoire en REP/REP+ (n'ayant pas eu de difficultés notoires) doivent pouvoir postuler sur un poste à titre définitif dans ce type d'école, à l'image du collègue faisant fonction direction pendant un an qui est inscrit d'office sur liste d'aptitude sans passer l'entretien préalable !

### **Entretien départ en formation CAPPEI**

Le contingent de départ en formation est décidé par le rectorat. Cette année 10 candidats pour 5 départs en formation.

Les avis de la commission ont été encore une fois formulés défavorable/satisfaisant/très satisfaisant.

Comme les années précédentes, nous avons demandé à ce que l'avis soit tranché : favorable/défavorable. Les collègues partent ou ne partent pas, ils ne font pas une formation partielle...

### **Entretien pour postuler sur un poste fléché allemand**

Peu de candidat cette année : 2

Nous avons demandé à ce qu'une liste soit établie avec tous les collègues ayant déjà passé l'entretien et obtenu un avis favorable les années précédentes, afin de ne pas oublier de leur octroyer la priorité 30 sur ce type de poste.

### **Poste des collègues en détachement**

Le décret limite la conservation d'un poste à 6 mois pour les collègues partant en détachement. Le SNUipp-FSU a demandé à ce que les collègues puissent conserver leur poste au moins pendant 2 ans car les calendriers des différentes administrations ne coïncident pas. Même pour les collègues partants en détachement dans le second degré, il est nécessaire de leur conserver leur poste au moins 2 années, car les décisions sont prises au rectorat début juillet, bien après notre CAPD « phase principale » ! Ils doivent pouvoir retrouver leur poste en septembre en cas de retour dans le 1<sup>er</sup> degré, condition déterminante pour une mobilité facilitée.

### **Maintien / redoublement**

Annonce médiatique : le maintien serait de nouveau autorisé.

Des collègues ont monté des dossiers en ce sens mais l'avis « défavorable » de l'IEN en retour les interroge...

Le texte a conservé le « caractère exceptionnel » du redoublement : le DASEN souhaite que le caractère exceptionnel reste appliqué. Mais le texte ne précise pas si l'avis de l'IEN est consultatif, décisionnel,... ? En cas d'avis contraire entre IEN et conseil des maîtres, les IEN conseillent de les contacter.

A terme, les parents ont toujours la possibilité de faire appel à la commission des recours...

### **Communication par mail**

Nous avons demandé à ce que les informations communiquées par mail soient toujours bien identifiées par l'objet du mail : ce qui implique l'envoi d'un mail par information, avec un objet bien identifié.

En retour, les IEN demandent à ce que les collègues en fassent de même : objet clair pour une info unique par mail...

### **Postes référent aux usages numériques / CPC Tice**

Un poste numérique est vacant. Nous avons soulevé le souci de l'étiquetage... En effet, de « référent », il passe « conseiller péda » en cours d'ouverture du serveur alors que les conditions pour l'obtenir ne sont plus les mêmes... Dans un souci de transparence, le SNUipp-FSU a demandé à ce que ces arbitrages soient faits en amont de l'ouverture du serveur.

## **Postes Bloqués PES**

Nous devrions avoir encore pratiquement 40 PES l'an prochain. C'est beaucoup, mais c'est nécessaire pour compenser la pénurie de personnel dans notre département, et éviter les classes non remplacées, les stages annulés, le recrutement de contractuels... Certains postes vacants ont été bloqués comme chaque année afin d'y installer des PES pour leur berceau de formation initiale.

Dans un souci d'équité nous avons rejeté les 2 propositions faites par le Se-UNSA :

- Affectation sur 2x25% de quelques PES plutôt que tous sur des 50% : pour nous ce n'est pas équitable pour les PES. Ils ne seraient pas tous dans les mêmes conditions mais seraient tous évalués en fin d'année avec le même cahier des charges.
- Débloquent les postes PES si au mouvement, par le jeu du barème, un collègue ayant demandé à travailler à 50% pourrait obtenir ce poste. Pour le SNUipp ce serait un traitement inéquitable des collègues puisque seuls les collègues travaillant à mi-temps pourraient obtenir ces postes.

## **Horaires des écoles**

Contrairement aux engagements pris, les horaires des écoles pour la rentrée 2018 n'ont pas été diffusés suite au CDEN, et avant la fermeture du serveur. Ce serait un oubli des services, mais nous avons tenu à le rappeler. Cet engagement aurait dû être tenu, afin de permettre aux collègues de formuler leurs vœux en disposant de toutes les informations nécessaires.

**Prochaine étape :** faites tourner le mouvement !!! CAPD le 15 mai...

Vos élus SNUipp-FSU en CAPD  
Peggy GOEPFERT, Céline PAPIN, Géraldine TAPIE et Jacques LALANDE